

Le 19 Décembre 1995

DONATION

par Mr et Mme MICHELET Roger
au profit de
Mr MICHELET Claude

DEPOSÉ LE 10.01.96
N° RCS 9436
N° DE DEPOT 2081

1

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE,
Le Dix neuf décembre

Maître Brigitte OMONT, notaire soussigné, associé dans la société civile professionnelle dénommée "Jean-Pierre FABRE, Brigitte OMONT, Françoise FAURE", titulaire d'un office notarial, et dont le siège est à SAINT JEAN D'ANGELY (Charente-Maritime), 18, Boulevard Lair a reçu le présent acte authentique, contenant :

DONATION ENTRE VIFS

PAR

Monsieur MICHELET Roger, retraité - né à LA CHAPELLE POUILLoux (79) le 24 février 1914 et Madame VALETTE Denise Florence, sans profession - née à SAVIGNE (86) le 17 juin 1912, son épouse,

Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Limalonges (79) le 3 Juillet 1937, sans modification depuis.

Demeurant ensemble à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), 5 Avenue du Port.

De nationalité française.

Ci-après dénommés "le donateur" agissant conjointement et solidairement entre eux;

Le donateur est ici présent.

LEQUEL donateur a, par les présentes, fait DONATION ENTRE VIFS, PAR PRECIPUT ET HORS PART, et donc avec dispense de rapport à succession,

AU PROFIT DE

Monsieur MICHELET Claude, gérant de société - Né à TERNANT (17) le 22 février 1942, époux de Madame GANDEMER Lucienne Antoinette Laurence Marcelle.

DL.

e.n.

RM

Marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de LA BATAILLE (79) le 6 août 1966, sans modification depuis.

Demeurant à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), 149 Faubourg D'Aunis.

De nationalité française.

Son fils issu de son union

Ci-après dénommé "le donataire", qui accepte expressément ;
Le donataire est ici présent.

Lesquels ont tout d'abord exposé ce qui suit :

E X P O S E

Suivant acte sous signatures privées en date à SAINT JEAN D'ANGELY du 31 janvier 1991 enregistré à Saint Jean d'Angély le 28 février 1991 volume 14 Bordereau 85 n° 3,

Mr MICHELET Roger donateur aux présentes, Mr MICHELET Claude donataire aux présentes et Mr MICHELET Thierry -Né à SAINT JEAN D'ANGELY le 21 décembre 1969, ont constitué pour une durée de QUATRE VINGT DIX NEUF (99) ans :

Une Société A Responsabilité Limitée au capital social de 100 000 Frs entièrement souscrit et libéré, divisé en 1.000 parts de 100 Frs chacune, ledit capital ayant été notamment constitué par les apports en numéraire,

Dénommée "A.C.M. MICHELET S.A.R.L."

Ayant son siège social à : SAINT JEAN D'ANGELY (17400) ZA de Moulinveau,

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- L'étude, la construction, la commercialisation, l'entretien réparations de :

- . machines spéciales destinées à l'industrie ou l'artisanat
- . d'automatismes,
- . d'armoires électriques ou pneumatiques,
- l'usinage de pièces à façon,
- la chaudronnerie,
- la mécano soudure,
- l'achat pour revente de matériels industriels,

Cette énumération étant énonciative et non limitative, ainsi que :

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de société nouvelle d'apports, de commandite, de souscription ou

D.M.

C.A.

R.M.



d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement.

- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT JEAN D'ANGELY sous le numéro B 381 151 109 (91 B 6).

Le capital social a été réparti de la façon suivante :

<u>Propriétaires</u>	<u>Parts</u>	<u>Numéros de part</u>
M. MICHELET Thierry	50	1 à 50
M. MICHELET Claude	500	51 à 550
M. MICHELET Roger	450	551 à 1000

La gérance a été confiée à Monsieur MICHELET Claude donataire aux présentes.

CECI EXPOSE, il est passé à la donation, objet des présentes,

Des biens ci-après décrits sous le titre "Désignation" et qui seront repris dans la suite de l'acte sous la dénomination "le bien donné" quelles qu'en soient la nature et la consistance :

DESIGNATION

La pleine propriété de 450 parts sociales au nominale chacune de 100 Frs, entièrement libérées de la S.A.R.L. dénommée "A.C.M. MICHELET", numérotés de 551 à 1000 provenant de Mr MICHELET Roger.

Le donateur déclare que la valeur vénale d'une part est de 2.000 Frs.

Estimation en pleine propriété à 900 000,00

A la suite de la présente donation préciputaire, la répartition des parts sociales s'établit comme suit :

<u>Propriétaires</u>	<u>Parts</u>	<u>Numéros de part</u>
M. MICHELET Thierry	50	1 à 50
M. MICHELET Claude	950	51 à 1000
TOTAL	1000 PARTS	1 à 1000

D M

C.R.

R M

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts sociales objet de la présente donation dépendent de la communauté d'entre les donateurs, pour leur avoir été attribué en rémunération de l'apport en numéraire, aux termes de l'acte constitutif de la société susvisée dans l'exposé qui précède.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le donataire sera propriétaire du bien donné à compter du 31 décembre 1995, et en aura la jouissance à compter du 31 décembre 1995.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente donation est faite, sous les charges et conditions ordinaires en matière de donation.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites et conséquences seront supportés par LE DONATAIRE.

INTERVENTION

Aux présentes est à l'instant intervenu :

Monsieur MICHELET Claude, demeurant à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), 149 Faubourg D'Aunis.

Agissant en qualité de gérant de la Société à responsabilité limitée dénommée "A.C.M. MICHELET S.A.R.L." dont le siège social est à SAINT JEAN D'ANGELY (17400) ZA de Moulinveau, ci-dessus identifiée, fonction à laquelle Mr MICHELET Claude a été nommé en vertu de l'article 24 desdits statuts.

Lequel ès-qualités, après avoir pris connaissance des présentes par la lecture qui lui en a donnée le notaire soussigné, a déclaré en sa dite qualité de gérant, se tenir pour signifier la présente cession à titre gratuit, et en conséquence, dispenser expressément les parties de signifier les présentes par acte extrajudiciaire à la S.A.R.L. "A.C.M. MICHELET."

ENREGISTREMENT

Le présent acte est soumis à l'enregistrement.

FORMALITES

Le présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce auprès duquel la société est immatriculée, tous pouvoirs étant donnés à tout porteur d'expéditions du présent acte en vue de l'accomplissement de cette formalité.

Les parties donnent tous pouvoirs à tout clerc de l'office notarial, du notaire associé soussigné à l'effet de rédiger tout acte rectificatif ou complémentaire aux présentes en vue de les mettre en conformité avec les documents administratifs ou de l'état-civil.

D. M. c.n.

R M



DECLARATIONS D'ETAT-CIVIL

Le donateur déclare :

= ne pas être et n'avoir jamais été en état de faillite, liquidation de biens, règlement judiciaire ou cessation de paiements;

EVALUATION

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, les parties déclarent que les biens donnés ont une valeur vénale de :

Biens donnés par Monsieur MICHELET Roger.

En pleine propriété 450 000,00

Biens donnés par Madame MICHELET Roger.

En pleine propriété 450 000,00

DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 742 bis du Code Général des Impôts, les parties font les déclarations suivantes, sous les peines édictées par l'article 1799 du même Code :

- SUR LES DONATIONS ANTERIEURES FAITES PAR LE DONATEUR :

Le donateur n'a depuis la loi du 14 Mars 1942, consenti aucune donation entre vifs, au profit de qui que ce soit et à quelque titre et sous quelque forme que ce soit.

- SUR LES ABATTEMENTS :

Les parties entendent bénéficier pour l'enregistrement du présent acte, des abattements prévus par la loi.

- DOMICILE FISCAL :

Les parties déclarent que leur domicile fiscal est situé à SAINT JEAN D'ANGELY ;

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile ST JEAN D'ANGELY (Charente-Maritime), 18, Boulevard Lair, au siège de l'Office Notarial.

INFORMATION DES PARTIES - AFFIRMATIONS

Avant de clore, le Notaire soussigné a informé les parties, qui le reconnaissent des sanctions légales applicables aux insuffisances et dissimulations et aux fausses affirmations de sincérité.

Les parties ont affirmé expressément sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de leurs conventions.

D M.

C.h.

R M



APPROUVÉS

Renvois : zéro
 Barres tirées dans des
 blancs : zéro
 RAYES COMME NULS
 Lignes : zéro
 Mots : zéro
 Chiffres : zéro

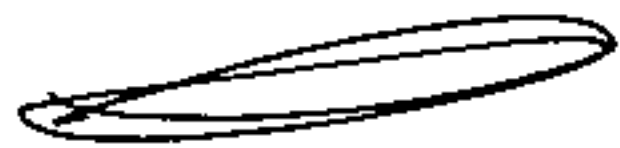
DONT ACTE rédigé sur six PAGES.-

Fait et passé à SAINT JEAN D'ANGELY (Charente-Maritime),
 Au siège sus-indiqué de la société civile professionnelle,
 Au siège de l'Office
 L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE
 Le Dix neuf Décembre
 Et, lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.

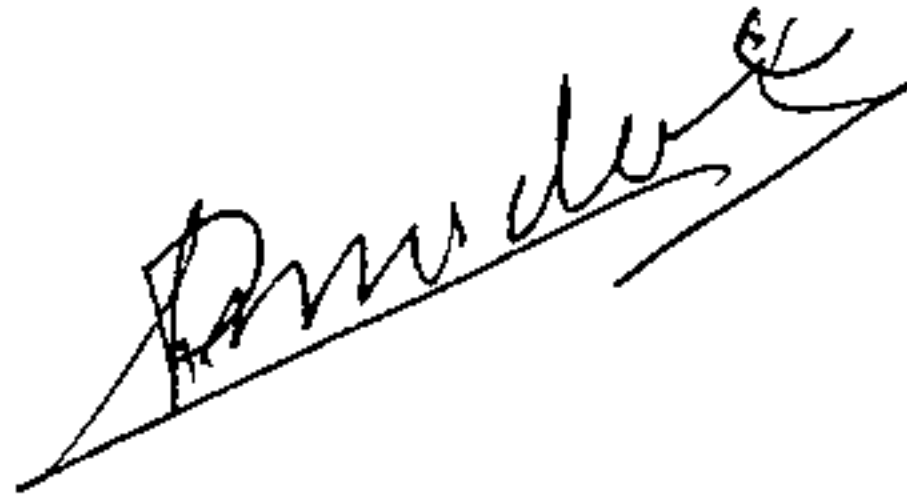
RM

D. H.

c.n.



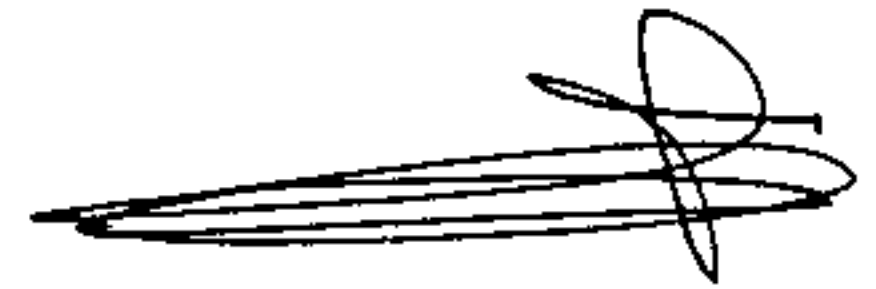
Mr MICHELET Roger



Mr MICHELET Claude



Mme MICHELET Denise

Me OMONT Brigitte

Enregistre à SAINT-JEAN-D'ANGELY, RC 4 janvier 1996
 Folio 40 Bordereau N° 1 n° 3
 Recu 37.500 frs.